



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

**DELIBERATION N° 2024-12/03**

Nombre de conseillers	<b>L'an deux mille vingt quatre le 17 décembre à 19 heures</b>
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-ZACHARIE</b> dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents : 19	sous la présidence de M. <b>COULOMB Jean-Jacques, Maire</b>
votants : 25	Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024
pour : 25	<b>PRESENTS :</b> Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
contre : 0	
abstention : 0	

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à M. FABRE Claude.  
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à M. DEMOULIN Christophe.  
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme DELLAVALLE  
Christine.  
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme CRETELLO Karine.  
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. Jean-Jacques COULOMB.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. DEGIOANNI Jean-Marie.  
M. CORNU Jérôme.  
M. FILLAT Éric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : ANNULATION D'AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M57, Tome I, Titre 10, Chapitre 3, pages 312 à 316 ;  
**Vu** la délibération n° 2024-04/06 du 11 avril 2024 adoptant le Budget 2024 de la Commune ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du rapprochement de l'inventaire comptable des biens immobilisés tenu par nos services et l'état de l'actif tenu par le Service de Gestion Comptable de Brignoles, il est nécessaire d'annuler des amortissements pratiqués à tort sur les exercices antérieurs, pour 3 biens, à savoir :

Compte du bien	2051	215738	2188
Compte d'amortissement	2805	2815738	28188
Numéro d'inventaire	20202051000002-2051	21578-21	20222188000002
Désignation du bien	Certificat électronique	Balayeuse	Matériel scolaire
Amortissements cumulés pratiqués	810 €	9 852,52 €	974,40 €
Motif de la correction	Sur-amortissement	Sur-amortissement	Sur-amortissement
Montant de la correction	270 €	721,89 €	360 €

Il convient ainsi de procéder aux opérations d'ordre non budgétaire par le débit des comptes d'amortissements précités (28xx) et le crédit du compte d'excédent de fonctionnement (1068) pour un total de 1 351,89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver les écritures d'annulation d'amortissements pratiquées à tort.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

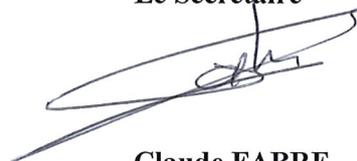
Pour Copie Conforme

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**Le Secrétaire**



**Claude FABRE**